



AVIS DE PROMULGATION

Que les citoyen(ne)s de la Ville de Bedford sont informé(e)s que lors de la séance tenue le 1er février 2022 le conseil a adopté :

LE RÈGLEMENT NUMÉRO 697-22 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BEDFORD

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi, à compter de ce jour, soit le 2 février 2022 et ne nécessite aucune autre approbation additionnelle.

Ce règlement est disponible à l'Hôtel de Ville, au 1 rue Principale, à Bedford, durant les heures d'ouvertures ou sur notre site web, soit le ville.bedford.qc.ca, rubrique Citoyens / Règlements municipaux.

Donné à Bedford, ce 2 février 2022

Richard Joyal
Directeur général et secrétaire-trésorier